

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le 14 décembre 2021, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 289-2021 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2022.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint